



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

> Synthèse locale assainissement

SICTEU DE MIETESHEIM





VOTRE COMMISSION LOCALE

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DU SICTEU DE MIETESHEIM

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2012**

Membre du SDEA depuis : **01/01/2012**

Nombre de communes : 5

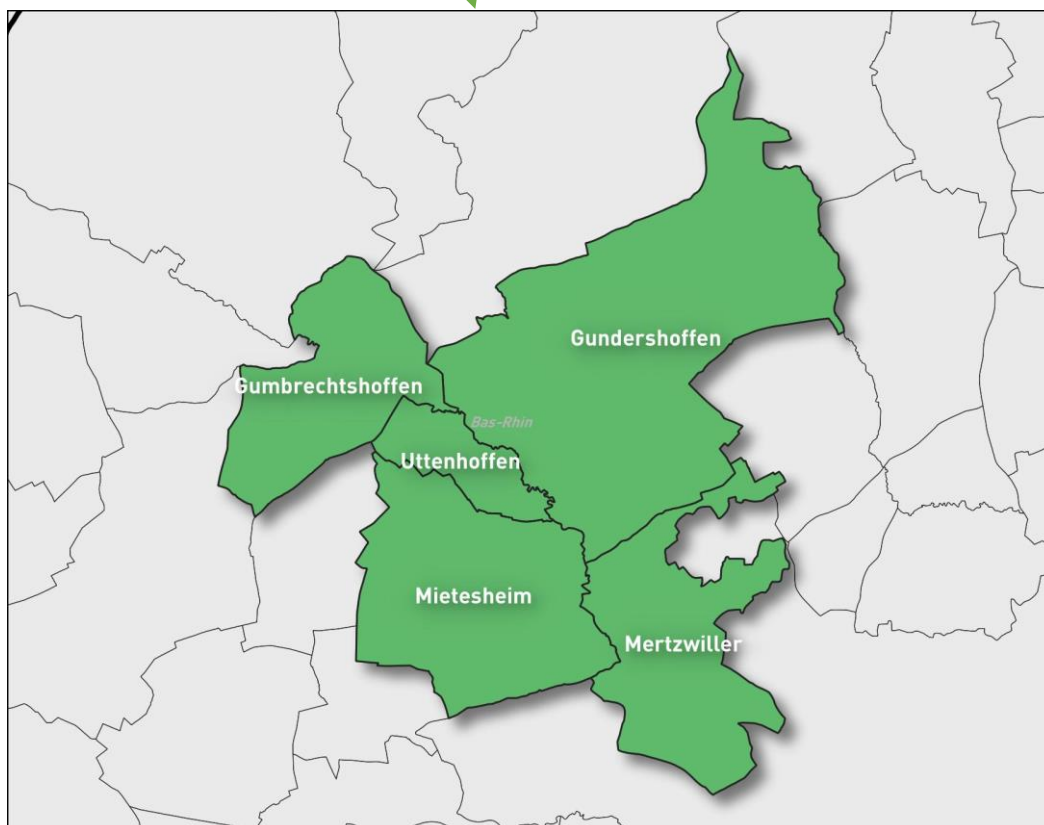
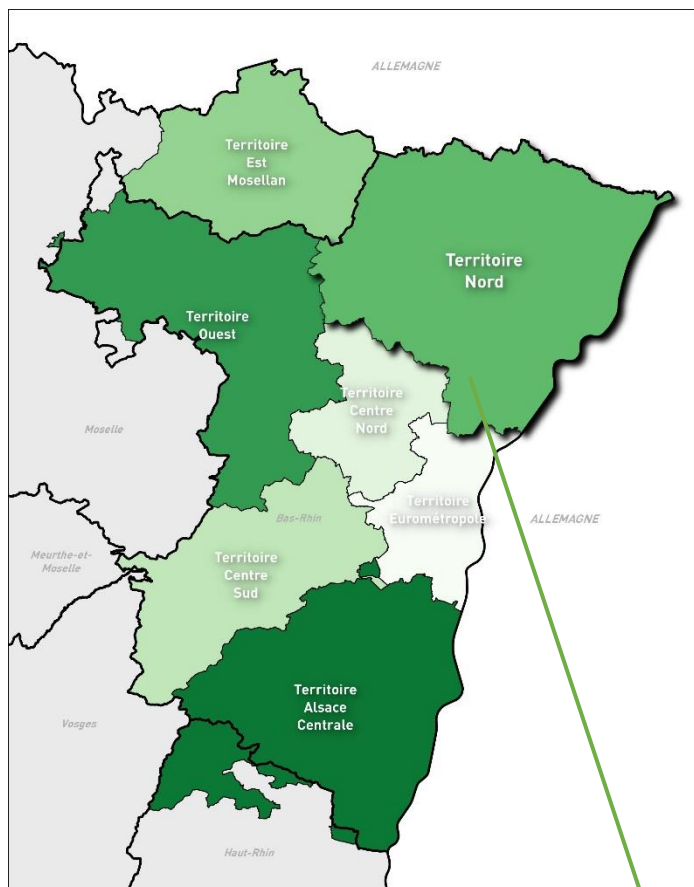
Nombre de délégués : 7

Vos usagers

➤ **9 076** habitants desservis

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : **Haguenau**





VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Claude MUCKENSTURM

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

➤ 1 station d'épuration

Mietesheim

CAPACITE	
m ³ /jour	Équiv-hab
4 429	11 000

➤ 2 déversoir(s) d'orage

➤ 3 station(s) de pompage

➤ 9,53 km de réseaux intercommunaux

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	110	110	110
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %	100 %

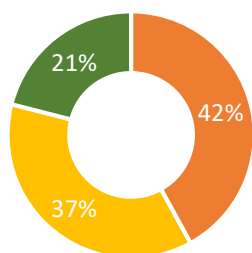
VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

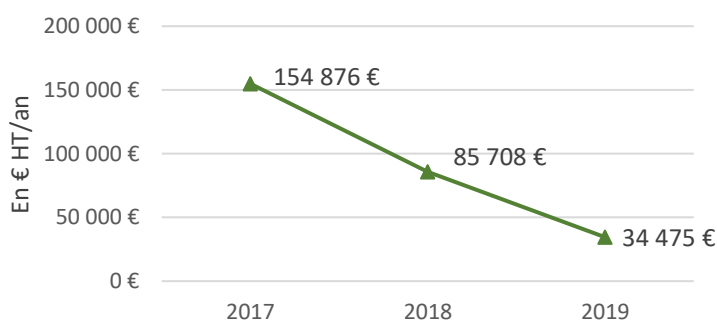
Contributions des communes	2018	2019
- Gundershoffen	226 741 €	226 741 €
- Uttenhoffen	11 863 €	11 863 €
- Gumbrechtshoffen	71 175 €	71 175 €
- Mietesheim	40 751 €	40 751 €
- Mertzwiller	209 470 €	209 470 €
montant total des contributions versées	560 000 €	560 000 €

Affectation pour 100 € de recette



- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

Montant des investissements

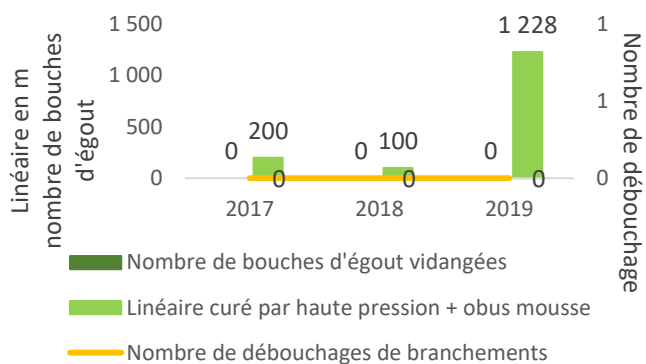


Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	10,4 ans	8,6 ans	8,8 ans
Capital restant dû	2 515 381 €	2 396 842 €	2 265 646 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

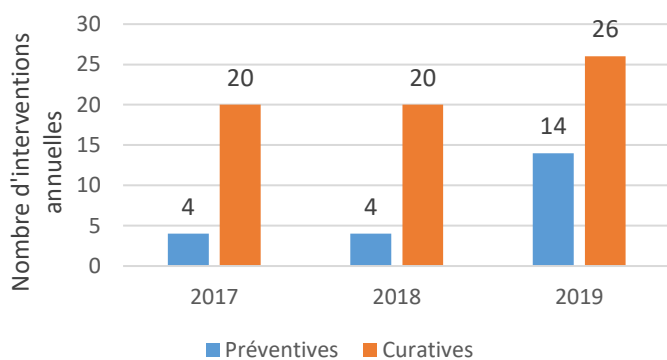
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



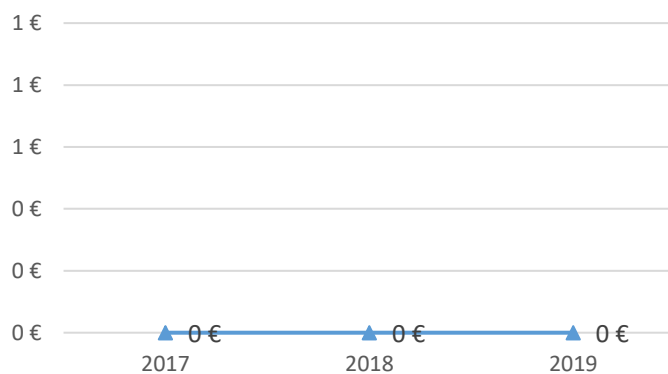
CHIFFRES CLÉS

- **0,5** tonne de sables extraits du réseau
- **1,23** km de réseaux curés
- **14,32** % taux de curage
- **6** nettoyages de stations de pompage
- **1** surverse équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	35	212	136
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

On note une augmentation du nombre d'interventions de débouchage liée à l'usure des équipements.

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

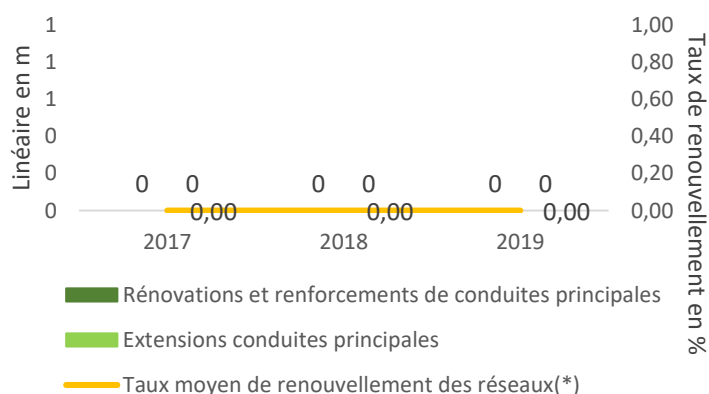
Industriels

ATRYA et BOEHLI à Gundershoffen

2 Industriels dont 0 (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



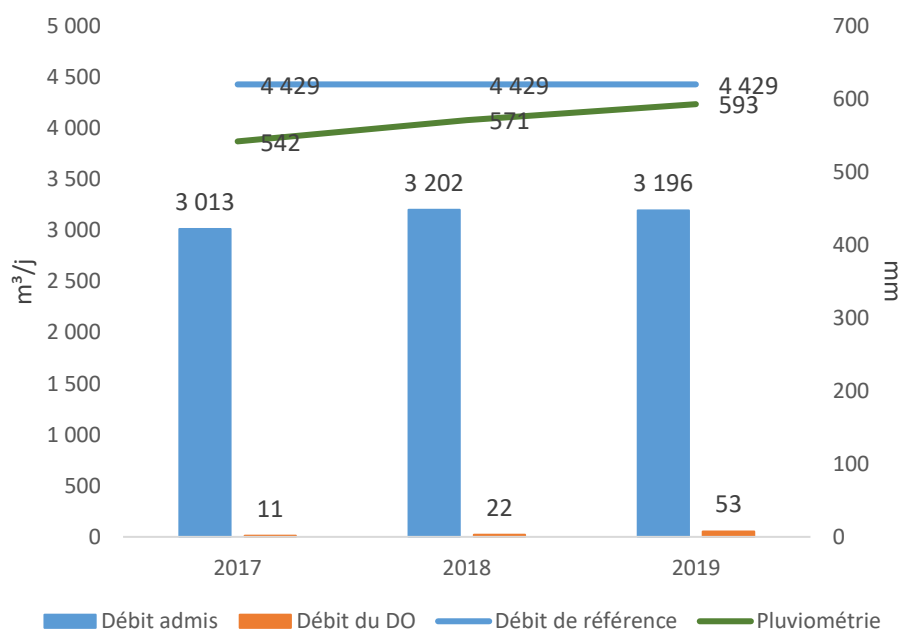
Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

Les stations de pompage n'ont fait l'objet d'aucun investissement ou renouvellement en 2019.

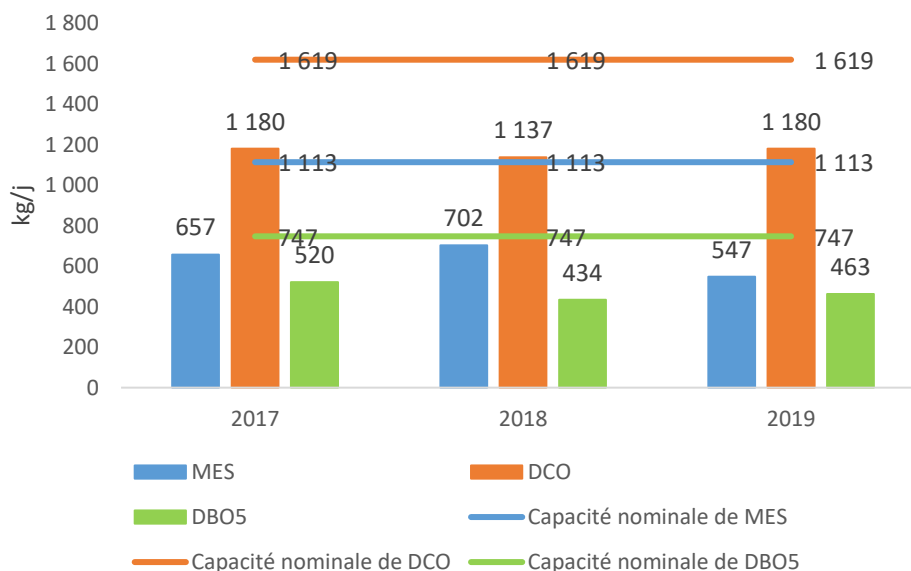
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **72 %** de la valeur nominale, contre **73 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Mietesheim	72 %	73 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	96 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	93 %	96 %	95 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	93 %	96 %	95 %

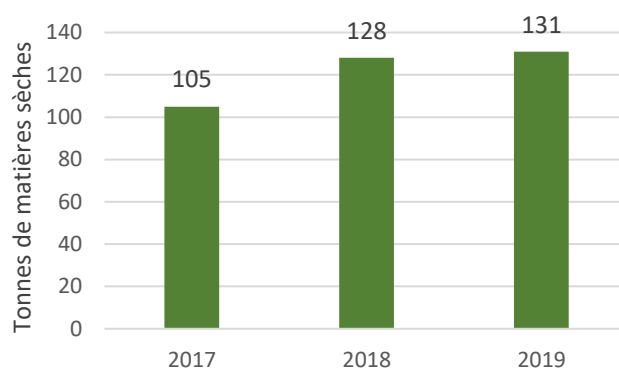
Bilan de fonctionnement et Travaux

Très bon traitement vis-à-vis des prescriptions locales et nationales. Les charges entrantes sont stables ces dernières années.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

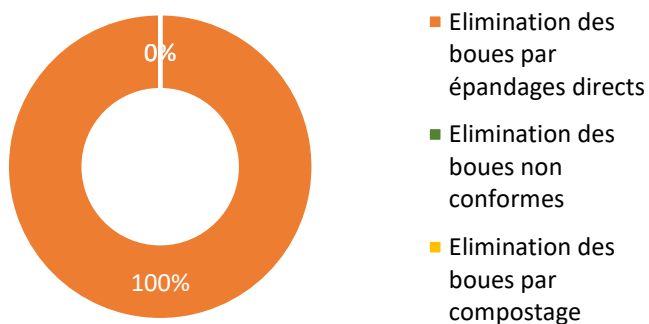
LA FILIÈRE BOUE

> Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

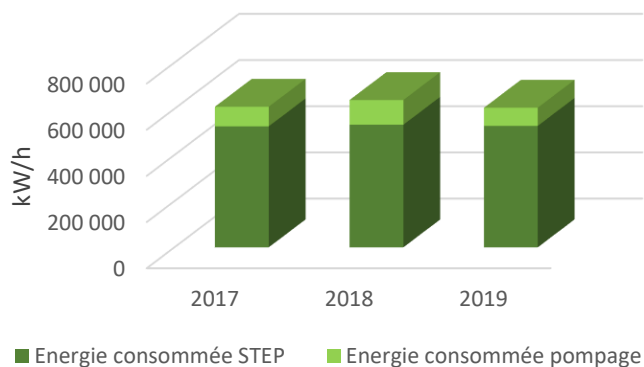
La production de boue est le paramètre le plus parlant sur la charge réelle traitée par l'ouvrage. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont inférieures aux valeurs limites réglementaires. Le paramètre marquant est le Zinc avec 28 % de la norme. La siccité moyenne en sortie de la serre de séchage est de l'ordre de 88 % de matière sèche. La filière d'élimination des boues privilégiée est l'épandage direct des boues séchées. Trois agriculteurs ont mis à disposition 60 hectares.

> Éliminations des boues



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation d'énergie électrique de l'ensemble du système d'assainissement est stable.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

En janvier et février 2019, suite à l'obtention du nouvel arrêté de rejet de la STEP d'Eberbach en 2018 (tenant compte du raccordement d'Ingelshof, en plus de Schirlenhof et Eberbach) et suite à la caractérisation de la zone humide au droit du terrain de construction projeté (décembre 2018), le SDEA et le bureau d'études BEREST mettent au point le projet de la station d'épuration d'Eberbach, de type filtres plantés de roseaux à 2 étages. Étant donné la surface monopolisée par les deux étages et la topographie des lieux, il apparaît que la surface réservée pour cette construction n'est pas suffisante et une nouvelle concertation avec les propriétaires, ainsi qu'un nouveau levé topographique sont menés de mars à avril 2019. Les dossiers de consultation des entreprises pour la construction de la station d'épuration et la pose du réseau de transfert des effluents entre les annexes et la STEP sont publiés fin avril 2019, les offres analysées en juin et l'attribution des travaux prononcée en juillet 2019. Parallèlement, une fois l'emprise du projet définie, un nouvel arpentage du terrain, en vue de l'acquisition de celui-ci, est lancé en mai 2019. Le procès-verbal d'arpentage est enregistré au cadastre en août 2019. À partir de là, l'acquisition des terrains peut avoir lieu. Toutefois, la vente des terrains se heurte à une difficulté supplémentaire, la décision d'un juge de tutelle étant requise pour la signature de la vente. Afin de pouvoir démarrer, des autorisations de démarrage des travaux sont signées avec les propriétaires, la dernière signature étant obtenue en novembre 2019. De juillet à septembre 2019, dépose et obtention de la déclaration préalable (autorisation d'urbanisme) auprès de la Commune de Morsbronn-les Bains et commande du raccordement électrique auprès d'Électricité de Strasbourg Réseau. Démarrage des travaux de terrassement de la STEP : décembre 2019.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les colonnes rigides, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 076
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	131 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	Sans objet
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	136
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Sans objet
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)